



RÉSEAU NATIONAL DE
SURVEILLANCE JEVI

Bulletin de Santé du Végétal Jardins, Espaces Végétalisés
et Infrastructures

LA SANTÉ DES JARDINS ET ESPACES VERTS

N°6 – 2 octobre 2024

BULLETIN DE
SANTÉ DU VÉGÉTAL



Retrouvez gratuitement le
BSV JEVI sur le site de
[FREDON Normandie](#)



Retrouvez gratuitement les
BSV sur le site de [DRAAF
Normandie](#)

À RETENIR :

ACTUALITÉS :

- Suivi de la pyrale du buis
- Des galles de phytopte du frêne
- Nouvelle génération de processionnaire du pin
- Le bombyx de la ronce
- Le frelon à pattes jaunes
- La collète du lierre
- La fructification du datura stramoine
- La réglementation Espèces exotiques envahissantes

A SURVEILLER :

- La fructification du datura

ZOOM SUR : la petite salvinie

Notes biodiversité nationale : 2 nouvelles notes

Retrouvez l'ensemble des bulletins parus [sur notre site.](#)

REJOIGNEZ LE RÉSEAU D'OBSERVATEURS BSV JEVI

Le contenu des Bulletins de santé du végétal (BSV) est basé sur les informations issues d'un réseau d'observateurs. La fiabilité du BSV est d'autant plus grande que le nombre d'observations est important.

Rejoignez le réseau et participez à l'enrichissement des BSV en apprenant à mieux observer vos cultures !

Inscrivez-vous en remplissant le
formulaire

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo

Identifiez les résistances de bioagresseurs à des produits phytopharmaceutiques (PPP)



ARBRES ET ARBUSTES

Ravageurs

Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)



Les chenilles ont été actives ces dernières semaines et ont causé des dégâts modérés mais bien présents. La diminution de la photopériode et les températures vont les inciter à entrer en repos dans les feuilles au sol pour passer l'hiver.

Jeune chenille de pyrale du buis

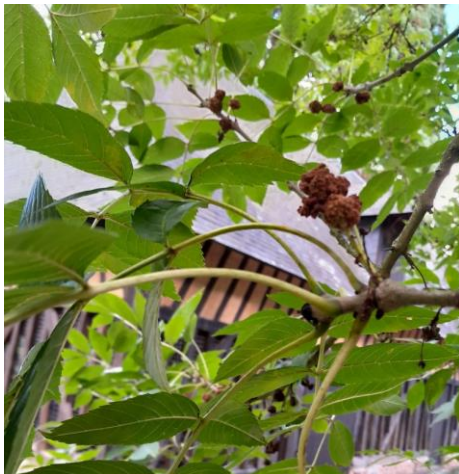
Méthodes de lutte et prophylaxie

- **Mésanges** : ces petits oiseaux friands de chenilles sont d'excellents auxiliaires dans la lutte contre de nombreuses chenilles. Ils en prélèvent de grandes quantités pour élever leur nichée. Un environnement favorable à leur installation avec des nichoirs, notamment, sera un atout.
- **Capture manuelle** : pour des buis isolés et des infestations légères, un prélèvement manuel des chenilles est envisageable.

<https://pyraledubuis.fr/Index>

<https://ephytia.inra.fr/fr/C/24583/Forets-Pyrale-du-buis>

Phytopte du frêne (*Aceria fraxinivora*)



Des galles de phytopte du frêne ont été observées dans le Calvados. Ces galles sont causées par un acarien, *Aceria fraxinivora*, principalement sur les rameaux à fleurs des pieds femelles. Les galles, d'abord verdâtres, virent au brun au cours de la saison. Si le phénomène peut être impressionnant, il n'est pas impactant pour la santé de l'arbre.

Galles de phytopte du frêne.

Chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*)



Chenille processionnaire du pin.

Les chenilles processionnaires du pin poursuivent leur cycle et une nouvelle génération est en train d'émerger. De nouvelles chenilles se développent en consommant les aiguilles et tissent de nouveaux cocons à l'extrémité des rameaux pour se protéger du froid. Des processions pourront avoir lieu dès le mois de décembre.

Nid de processionnaire du pin.



Méthodes de lutte et prophylaxie

- **Traitement au BTK** (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*) : **pour être efficace, il doit être ingéré par les chenilles**, il faut donc s'assurer avant tout traitement de la présence de chenilles actives.
 - **Ecopiège** : à installer avant décembre, avant que les processions ne descendent des arbres.
 - **Echenillage** : consiste à couper les branches portant les nids à l'aide d'un échenilloir. Il est nécessaire de s'équiper de protections adaptées contre les poils urticants. Les déchets doivent être suremballés hermétiquement et mis aux ordures ménagères pour incinération.
 - **Nichoirs** à mésanges et **gîtes** à chauve-souris : à installer dès l'automne pour favoriser la présence locale de ces prédateurs naturels.

Vous pouvez retrouver le guide complet des méthodes de lutte contre les processionnaires du pin et du chêne sur la plateforme de l'observatoire des chenilles processionnaires : <https://chenille-risque.info/outils/documentations/#1684249162870-4655b2f9-e671>



OBSERVATIONS PONCTUELLES

Bombyx de la ronce (*Macrothylacia rubi*)

Cette chenille a été signalée dans l'Eure fin août. Nous sommes en effet en période d'activité de cette chenille velue, elle est en recherche d'un abri pour l'hiver et peut être aperçue au sol, dans des prairies ou proche de haies de type bocagère. Si son manteau velu peut mener à la confondre avec une de ces cousines urticantes, la chenille du bombyx de la ronce ne pose pas de problème de santé.

Pour les différencier, le bombyx de la ronce se déplace seul, à la différence des processionnaires du chêne et du pin, qui portent bien leur nom. Autre confusion possible avec le bombyx cul-brun (cf. ci-dessous).

Le bombyx de la ronce est plutôt très sombre (habituellement davantage que sur la photo ci-contre) et les inter-segments sont jaunes d'or. Elle mesure au max 8 cm.



Le bombyx cul-brun est actif sous forme de chenille surtout au printemps et présente 2 lignes blanche sur les flancs et une double ligne rouge sur le dos avec 2 verrues rouge sur les derniers segments. Elle mesure 3 cm max.

Frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina*)

Lierre en fleur

La floraison du lierre débute, et à cette période-là, peu d'autres fleurs sont en floraison. Tous les pollinisateurs se ruent donc sur le lierre pour y trouver à manger et on y trouve une grande variété d'hyménoptères. Parmi ceux-ci, le frelon asiatique est abondant. Il est alors à la recherche de nourriture et ne sera pas plus agressif que les autres hyménoptères qui sont en train de se nourrir, à condition de ne pas venir le déranger. Il peut être présent de la même manière sur d'autres plantes mellifères en fleur en ce moment comme la symphorine.

Le traitement des massifs en fleur est inefficace et les frelons reviendront dès que le produit ne fera plus effet. Pour se débarrasser de ces frelons, il faut trouver le nid d'où ils viennent et faire intervenir un professionnel via les dispositifs de lutte collective départementaux. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Nids tombés

Avec la météo de ces dernières semaines et les chantiers d'élagage d'arbres, des nids de frelon asiatique en hauteur dans les arbres peuvent se retrouver à hauteur d'hommes, du fait d'une branche cassée ou coupée. Cela entraîne un risque pour les personnes alentours.

Nid de frelons à pattes jaunes dans une branche élaguée tombée au sol.

En effet, certains frelons resteront sur leur nid et reviendront à celui-ci. Il est alors possible de le faire traiter immédiatement par un professionnel. Dans d'autres cas, les frelons volent dans un rayon de quelques mètres autour du nid, mais n'y retournent pas: il est alors obligatoire d'attendre que les frelons reconstruisent un nid pour pouvoir le traiter.

Cependant, il est préférable de ne pas en arriver à cette situation, car un nid abimé par l'homme ou la météo a un risque de disperser la colonie, aboutissant ainsi à plusieurs nids, là où au départ il n'y en avait qu'un.

Les nids cassés tombés au sol sont dangereux. Bien souvent ils doivent être détruits par un professionnel, y compris la partie du nid qui est restée dans l'arbre le cas échéant. Pour éviter ces situations, il est important de faire détruire les nids en amont des chantiers d'élagage.



Collète du lierre (*Colletes hederæ*)

D'autres insectes nous sont signalés volant au niveau du lierre et des particuliers peuvent alors s'en inquiéter, redoutant de se faire piquer. À la mi-septembre, une commune a fait remonter à nos services l'inquiétude de leurs administrés concernant un petit hyménoptère (entre 10 et 13 mm) volant au niveau du lierre, celui-ci étant plus petit qu'une guêpe.

Il s'agit de Collète du Lierre, une **abeille solitaire** dont le cycle est synchronisé sur celui du lierre. L'adulte émerge au mois de septembre, au début de la floraison du lierre. Ses larves sont nourries uniquement à partir d'une bouillie de nectar et de pollen provenant du lierre. Leur durée de vie sous forme adulte n'excède pas 6 semaines et elles nichent dans des sols argilo-sableux.

Pas d'inquiétude, cette abeille est aussi inoffensive qu'un bourdon.



Collète du lierre posée au sol.



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Datura stramoine (*Datura stramonium*)

Les fruits de datura arrivent à maturation. Soyez vigilant si vous apercevez, il est encore temps de l'arracher. Chaque fruit peut contenir jusqu'à 500 graines ! Munissez-vous de gants, l'ensemble de la plante est fortement toxique. Une fois arrachée, soyez très vigilant à son devenir. S'il y a des fruits, favorisez l'élimination dans des sacs bien fermés aux ordures ménagères ou dans un méthaniseur. Ne les laissez pas à l'air libre, les graines peuvent finir de murir ou des animaux pourraient les manger. Ne les brûlez pas vous-même, la fumée est également toxique. Il est déconseillé de les mettre au compost ou de les enterrer car les graines peuvent rester viables pendant 40 ans.

Enfin, si vous avez repéré cette plante en Normandie, merci de nous la signaler afin de recenser les foyers et d'en surveiller la propagation.



Datura en fleurs (Source : INPN)

Rappel réglementaire

L'arrêté du 14 février 2018 modifié indique un certain nombre de végétaux interdits d'introduction, détention, transport, échange, vente et achat dont : *Pennisetum setaceum* (**herbe aux écouvillons**), *Gunnera tinctoria* (**Gunnéra du Chili**), *Impatiens glandulifera* (**Balsamine de l'Himalaya**), *Ailanthus altissima* (**Ailante glanduleux**) et *Cortaderia selloana* (**herbe de la Pampa**). Ces plantes sont encore relativement courantes dans les espaces verts et jardins, or il est interdit de les détenir ! Il est indispensable de procéder à l'arrachage et destruction de ces végétaux et de bien veiller à ne pas les disperser.



Ailante glanduleux en fleur et herbe de la pampa en fleurs (source : Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes).

La liste complète et l'arrêté sont consultables ici :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036629837/>



Salvinia minima



De la **petite Salvinie** a été observée dans l'**Orne**. Cette petite fougère aquatique est originaire d'Amérique du Sud / Amérique centrale. Il y a peu de données sur cette plante en dehors de son aire géographique originelle et elles sont récentes (entre 2019 et 2022). Elle a été observée dans l'Orne en 2023, c'est la seule localité où elle est présente en France.



Aspect général de *Salvinia minima* © T. Prey

Salvinia minima est reconnaissable à la petite taille de ses frondes (2 cm x1 cm) et à la structure particulière des poils recouvrant la face supérieure.

Elle apprécie les eaux peu profondes comme les mares, les fossés, les ruisseaux et rivières à faible courant.

Aspect caractéristique des poils de *Salvinia minima* (face supérieure de la fronde) © T. Prey



La petite salvinie est capable de recouvrir complètement les cours d'eau et mares et provoque des dérèglements importants du milieu aquatique. Nos hivers plus doux ne permettent pas sa régulation par le froid.

Sa présence est établie dans le réseau hydrographique de l'Egrenne et pourrait s'installer en aval dans toutes les zones d'eaux calmes qui lui sont propices.

Signalez sa présence auprès de FREDON Normandie ou du CEN Normandie.

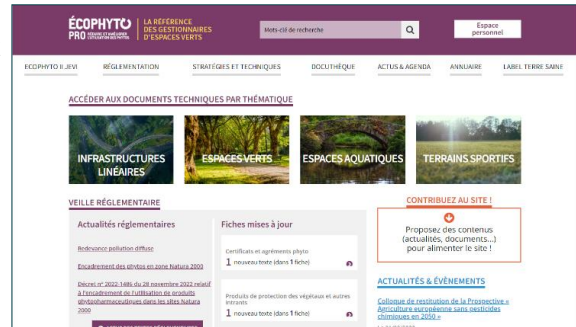
Pour en savoir plus : <https://especes-exotiques-envahissantes.fr/a-surveiller-de-pres-premiere-observation-de-salvinia-minima-dans-lorne/>



LIENS UTILES

Portail ECOPHYTO PRO

Dans le cadre du plan **ECOPHYTO**, un site internet réunissant des références et connaissances pour les gestionnaires d'espaces verts sur la réduction des produits phytosanitaires a été mis en place. Vous pouvez y retrouver des retours d'expérience, des documents de communication, des plaquettes techniques, etc.



Portail e-phytia INRAE

Le portail INRAE **e-phytia** héberge plusieurs applications en santé des plantes permettant notamment :

- d'identifier les maladies et ravageurs de diverses plantes cultivées, de connaître leur biologie, et enfin de choisir des méthodes de protections pertinentes ;
- de mettre en pratique en connaissance de cause des méthodes de protection biologiques et/ou alternatives ;
- de réaliser de l'épidémiosurveillance, voire contribuer à des sciences participatives.



Portail Infloweb

Infloweb s'intéresse aux principales mauvaises herbes rencontrées dans les grandes cultures françaises. C'est un portail fiable pour l'aide à l'identification des adventices.



Espace Biocontrôle

EcophytoPIC a créé un nouvel espace dédié au biocontrôle et à la lutte biologique. Vous y trouverez des informations claires et synthétiques sur ces sujets ainsi que de nombreux liens vers diverses études et informations plus poussées et des formations sur le sujet.



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau d'espaces verts. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, les observations ne peuvent être transposées telles quelles à tous les espaces verts. FREDON Normandie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les exploitants, jardiniers amateurs ou tout autres détenteurs de végétaux et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès de professionnels agréés.

Observations : Mélanie BERGHMAN, FREDON Normandie, observateurs jardiniers amateurs, professionnels et agents de collectivités.

Rédaction et animation : FREDON Normandie

Directeur de la publication : David PHILIPPART

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du BSV JEVI N°6 du 02/10/2024 »

Coordination et renseignements : Mélanie BERGHMAN – melanie.berghman@fredon-normandie.fr



NOTE BIODIVERSITÉ



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau d'espaces verts. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, les observations ne peuvent être transposées telles quelles à tous les espaces verts. FREDON Normandie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les exploitants, jardiniers amateurs ou tout autres détenteurs de végétaux et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès de professionnels agréés.

Observations : Mélanie BERGHMAN, FREDON Normandie, observateurs jardiniers amateurs, professionnels et agents de collectivités.

Rédaction et animation : FREDON Normandie

Directeur de la publication : David PHILIPPART

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du BSV JEVI N°6 du 02/10/2024 »

Coordination et renseignements : Mélanie BERGHMAN – melanie.berghman@fredon-normandie.fr